



7 et 8 novembre 2007

Aujourd'hui et demain : le trait d'union des familles adoptives Dominique Gawron et Janice Peyré

Lorsque le regard de l'enfant et de son parent par adoption se croisent, en cet instant où commence la naissance de l'un à l'autre, rares sont ceux qui pensent à ce moment-là à tout ce qui vient encadrer cette rencontre. Toute réflexion sur le processus d'adoption, *autour* de cette famille appelée à se constituer ou s'élargir par adoption, gagne à ne pas se faire uniquement entre professionnels. Elle gagne à se faire aussi *avec* le vécu, l'expérience et l'apport des représentants des acteurs directement concernés par ce processus, les parents et les enfants : devenus adultes, ces derniers sont représentés au sein d'Enfance & Familles d'Adoption, où ils jouent un rôle croissant.

Dans l'adoption internationale, les familles adoptives constituent le trait d'union entre pays d'origine et pays d'accueil. Pour autant, Enfance & Familles d'Adoption ne trace pas de ligne de partage entre l'adoption nationale (un millier d'adoptions par an) et l'adoption internationale (aux alentours de 4000 par an — sachant que cette année le nombre aura sans doute baissé). Nous avons à cœur d'accompagner les familles dans leur cheminement vers leur enfant, quel qu'il soit, où qu'il soit, sans jugement, sans regard moralisateur.

*

Depuis sa fondation il y a presque 55 ans (c'était avant la convention internationale des droits de l'enfant), notre fédération s'est attachée à faire entendre la voix des enfants et leur droit à grandir dans une famille. Comme se souvient l'un des quatre couples fondateurs d'EFA :

« On nous a dit : comment ? vous seriez prêts à accueillir un enfant grand, typé ? Mais des enfants comme ça, il y en a. Venez lundi. C'était un vendredi. Nous nous sommes rendus le lundi aux services sociaux, on nous a présenté un garçonnet de huit ans, avec quelques vêtements. On nous a dit : Voilà. Il est à vous. »

Peu étonnant, dans ces circonstances, que la philosophie d'EFA s'organise très concrètement autour de deux grands axes qui ont su résister au passage des années.

Le premier axe est le droit à une famille pour tout enfant, famille adoptive quand la famille de naissance est défaillante ou inexistante, famille d'accueil ou de parrainage quand l'adoption n'est pas la meilleure réponse. Pour tout enfant, grand, petit, malade ou en bonne santé, seul ou en fratrie. Cela exige de partir des enfants, de mieux les connaître et les faire connaître. Sur le terrain, cela a débouché, il y a un quart de siècle, sur la création d'un service au sein de notre mouvement, Enfants en Recherche de Famille, qui recense et prépare des familles pour accueillir des enfants

aits à particularité. Enfants en Recherche de Famille est sollicité par les services sociaux mais aussi par des orphelinats à l'étranger. Partir des enfants, quand ils sont nés à l'étranger, cela passe par des contacts avec leur pays d'origine. Ces dernières années, nous nous sommes rendus en Lettonie, à Madagascar, au Mali et au Burkina Faso, au Cambodge, au Vietnam et en Chine (dans le cadre d'un voyage ministériel), au Maroc (pour mieux comprendre la kafala judiciaire) et en Bulgarie. Les buts sont multiples : mieux connaître les conditions d'adoptabilité et d'attente des enfants, et par là le profil des familles recherchées, faire connaître les familles adoptives françaises et leur réseau associatif de soutien (festif, amical, mais aussi professionnel, pour les joies et les fêtes du calendrier comme pour les interrogations ou les difficultés : fêtes, pique-nique, groupes de paroles pour les parents comme pour les enfants grandissants, etc.).

Le deuxième axe, qui découle du premier, est que cette famille doit être préparée à l'accueil de l'enfant, un accueil dans la vérité qu'on lui doit sur son histoire et son adoption. La préparation passe par les échanges d'expérience, les témoignages de familles et d'adoptés, par des groupes de paroles, par des réunions à thème (filialion, santé, scolarité, origines...), souvent en collaboration avec les services sociaux. Tout cela permet de faire apparaître les réalités, les difficultés possibles, de faire passer une éthique très concrète – notamment auprès de candidats à l'adoption potentiellement vulnérables :

« Un jour, il faudra expliquer à l'enfant, raconter, en le regardant dans les yeux, sans que ne passe l'ombre d'un doute entre lui et vous – parce que des doutes, des insinuations, la société, les médias, les dérives de certains, se chargeront de les lui faire connaître ».

Ou encore :

« Il faut qu'il sache qu'il a été désiré, attendu, mais pas au prix de faire n'importe quoi ».

*

En même temps, les familles ne peuvent porter, seules, le poids de l'éthique. Cela dépend aussi des autorités, de part et d'autre. On a suffisamment entendu de critiques sur les supposées dérives financières, surtout dans le cas des démarches individuelles, pour ne pas rappeler la responsabilité de tous, dès lors que les adoptions sont de plus en plus encadrées par des organismes ou des agences, au sein de pays de plus en plus nombreux à se reconnaître dans l'esprit de la convention de La Haye.

Quelques exemples : des frais d'avocats qui dérivent au-delà de ce qui serait un tarif déjà très élevé dans le pays, des « dons » qui passent du simple au double d'une institution à l'autre dans un même pays, des suspicions qu'on s'est vu demander une participation plus élevée pour un enfant jeune que pour un enfant plus grand, parce que, pour ce dernier, on aurait plus de difficulté à trouver une famille. Jamais on n'a autant parlé d'argent dans l'adoption, jamais l'adoption n'a été aussi scandaleusement coûteuse, jamais elle n'a été autant encadrée. C'est là une question qui, à nos yeux, doit être abordée frontalement par la communauté internationale pour élaborer des lignes de conduite claires si, demain, nous voulons pouvoir continuer d'expliquer à nos enfants qu'ils n'ont pas fait l'objet d'une vulgaire transaction commerciale.

De son côté, Enfance & Familles d'Adoption continuera d'œuvrer pour que les familles soient préparées au mieux, non pas en leur apportant des formules « toutes faites », mais en les informant des réalités, en les aidant à identifier limites, difficultés possibles mais aussi atouts et potentiels, en confrontant expériences,

craintes et aspirations, avec d'autres parents ainsi qu'avec les professionnels, au sein de notre fédération, comme à l'extérieur. Au-delà de la capacité, évaluée par l'agrément, à accueillir pour sien un enfant qu'on n'a pas conçu, la réalité de l'accueil se fait corps au terme d'un cheminement plus ou moins long, plus ou moins aisé, qui passe par l'appropriation intime du projet (nous connaissons, tous, des exemples douloureux, de personnes qui au dernier moment refusent un apparentement, qui doivent nous interpeller).

Nous avons pour mission et devoir de poursuivre notre rôle de trait d'union entre l'espace d'origine de l'enfant et l'espace d'accueil.

Du côté de l'espace d'accueil (pays, département), les évaluations et le parcours des parents doivent être identifiables, compréhensibles, utilisables pour permettre le meilleur apparentement possible (exemple des évaluations, dans le cas de deux personnes vivant sous un même toit, dont seule l'une des deux aurait été évaluée). L'avenir, sans doute, va nous obliger tous à chercher à mieux connaître et mieux comprendre le parcours psychique d'un parent potentiel, ce qui le pousse à entreprendre envers et contre tout une démarche en vue d'adoption — pour au dernier moment renoncer, au prix parfois d'une culpabilité et d'une douleur lourdes à porter. Comment être mieux à l'écoute, pour mieux prévenir, ou accompagner celui ou celle qui souhaiterait peut-être se libérer du processus dans lequel il est entré ?

Du côté de l'espace d'origine (pays, département, institution), le dossier de l'enfant doit présenter des garanties sur son adoptabilité, comporter des informations sur son histoire, sur son attente. Il y a le poids de l'abandon, la blessure psychique que cela peut représenter pour un enfant, et ce dans des conditions d'attente très différentes : les carences affectives ne dépendent pas des conditions matérielles d'attente, nous les trouvons chez des enfants encore nourrissons comme chez des enfants plus grands, chez des enfants ici en France ou nés sous d'autres cieux. Et il ne faut pas oublier que tout enfant a droit à son histoire.

*

Je suis une adoptée et une adoptante, puisque j'ai adopté mes parents, ma famille. Je suis née en France mais j'aurais pu naître n'importe où dans le monde.

Tous les adoptés que je rencontre me disent chacun à leur manière, combien ils font totalement et pleinement partie de leur famille. Ils sont les enfants de leurs parents, ils sont les frères, les sœurs, les cousins, les cousines de leurs familles. Ils en sont assurés. Même si leur couleur de peau n'est pas la même que celle de leurs parents, peu importe, ils ont enfin trouvé le cadre familial qu'ils attendaient, ainsi que la sécurité, l'équilibre et l'amour.

Merci d'avoir fait confiance à d'autres parents pour prendre en charge et élever vos enfants.

Mais certains de ces enfants devenus adultes ont parfois envie de revenir aux sources, de comprendre pourquoi ils ont été abandonnés, qui étaient leurs parents. De savoir qui a pris soin d'eux et pourquoi ils ont dû quitter leur pays de naissance.

Des traces, des éléments, des souvenirs, pour certains la visite du pays, leur suffiront, pour d'autres, il leur faudra retourner à l'orphelinat, rencontrer des personnes qui les ont bercés, consolés, et pour certains il faudra aller plus loin, savoir qui les a mis au monde, retrouver les parents de naissance et pourquoi pas les rencontrer.

De ces histoires d'enfants, on fait des histoires d'hommes et de femmes qui savent qu'il y a eu un avant et un après sans pour cela remettre en cause l'adoption, c'est

cela qui est important, les recherches, les origines, les rencontres sont faites pour grandir et vivre pleinement sa vie d'adopté si le besoin s'en fait sentir.

Pour ceux qui ne pourront jamais accéder à aucune trace de leur enfance, nous essayons de les aider à accepter le fait qu'ils ne trouveront rien, mais c'est injuste ! Difficile d'accompagner, difficile d'expliquer pourquoi certains ont des informations et d'autres n'en auront jamais ! Certains le vivent comme une humiliation d'avoir été une deuxième fois abandonnés par leur pays de naissance comme si ils n'avaient jamais existé, comme si ils n'étaient jamais nés, là dans ce pays.

A contrario, difficile aussi pour des parents de se retrouver avec des montagnes d'informations sur leur enfant, ils ne savent pas ce qu'ils doivent en faire, nous savons que certains les détruisent, car trop lourdes à porter, trop encombrantes. D'autres les gardent, heureusement, afin que leur enfant, s'il est prêt un jour, puisse ouvrir le livre de son enfance.

Les pays d'origine doivent être les gardiens des histoires des enfants qui ont été les leurs, afin que chaque personne adoptée puisse un jour choisir sereinement son moment ou pas de remonter le fil. Nous savons que le recueil d'informations est parfois difficile, voire impossible, qu'il y a souvent situation d'urgence : mais nous devons réfléchir ensemble à cette question.

Tous les enfants du monde ne sont certes pas appelés à être adoptés, mais tous les enfants du monde ont le droit d'avoir un avenir, un espoir de vie future. Tous, nous avons le devoir d'employer tous les moyens pour que chaque enfant sur cette terre ne soit plus un enfant oublié.

*

L'adoption va évoluer, nous dit-on. Y aurait-il moins d'enfants adoptables, plus grands, avec plus de besoins spéciaux ? Tous, nous devons le souhaiter — à condition que cette évolution découle de tendances sociétales et familiales, de volontarisme en matière de protection de l'enfance qui rechercherait d'autres alternatives authentiquement dans l'intérêt de l'enfant. Cela peut passer par une panoplie de mesures (soutenues le cas échéant par la coopération internationale), dont l'adoption. Celle-ci ne peut pas, ne doit pas, être une réponse à toutes les situations d'enfance en souffrance. Mais une politique de protection de l'enfance ne doit pas être comprise de façon réductrice. Protéger un enfant ne signifie pas le mettre physiquement hors de danger ou lui assurer le gîte et le couvert, c'est lui apporter les conditions qui lui permettront de connaître un épanouissement personnel physique, affectif, intellectuel, dans le cadre d'une enfance aussi insouciant que possible, jusqu'à atteindre l'autonomie — qui ne s'acquiert pas toujours le jour de ses dix-huit ans. Cette majorité légale est parfois décalée par rapport à la réalité. Une récente enquête menée sur les sans-domicile fixe en France fait apparaître que jusqu'à 35 pour cent des 18-25 ans parmi cette population ont été placés dans leur jeunesse et se sont retrouvés pour beaucoup totalement isolés et démunis à leur majorité¹. D'où la protection qu'apporte une filiation irrévocable.

Nous ne voudrions pas qu'une baisse du nombre d'adoptions se fasse précocement, arbitrairement, sans que d'autres mesures aient été mises en place. Il faut pouvoir continuer d'admettre que, pour certains enfants, une adoption, peut-être à l'étranger, sera la meilleure solution : parce qu'il n'y a pas dans son pays de famille

¹ Jean-Marie Firdion, « Influence des événements de jeunesse et héritage social au sein de la population des utilisateurs des services d'aide aux sans-domicile », Revue « *Economie et statistique* » n°391-392 (Octobre 2006) INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques), p. 86. Voir aussi l'encadré sur le placement, pp. 91-92. Disponible en ligne : http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/es391-392e.pdf.

pouvant l'accueillir tel qu'il l'est, avec sa couleur de peau, son ethnie, son âge, son état de santé ou le reste de sa grande fratrie. Avec tous ceux qui partagent notre conviction que le droit de tout enfant est de grandir dans une famille, nous resterons vigilants. La diplomatie, l'aspiration à rejoindre certains pays, qui ne sont pas toujours les modèles qu'ils prétendent être en matière de protection de l'enfance, ou, au contraire, les stratégies budgétaires, visant à réduire les déficits publics en provoquant des adoptions hâtives et non préparées, ne doivent pas servir de cache-misère, d'écran occultant la détresse enfantine et la complexité des solutions à rechercher et à mettre en place, au cas par cas. Parce que chaque enfant est unique.

Dominique Gawron est administratrice d'Enfance & Familles d'Adoption
Janice Peyré est présidente d'Enfance & Familles d'Adoption